Rapport 2025 en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

24 février 2026

5N+ Gage de performance

À propos de ce rapport

Le présent rapport (le « rapport »), produit au nom de 5N Plus inc. (« 5N+ », la « Société », « nous » ou « notre »), est préparé conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et se rapporte à notre plus récent exercice écoulé, clos le 31 décembre 2025. Ce rapport présente les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque lié au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre des étapes de la production de marchandises – au Canada ou ailleurs – ou à l'importation de marchandises au Canada par la Société.

En 2025, 5N+ a continué à appliquer son cadre, ses politiques et ses mécanismes de gouvernance existants pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants à l'échelle de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement, tout en poursuivant ses initiatives mises en place au cours des années précédentes. En 2025, des progrès ont été accomplis notamment dans les secteurs suivants :

- Le déploiement du Code de conduite des fournisseurs adopté en 2024 qui cible des fournisseurs de minéraux critiques mondiaux. Ce Code présente les attentes de la Société en matière de droits de la personne, de travail forcé et de travail des enfants.
- Le maintien de la disponibilité des canaux de dénonciation pour signaler de façon confidentielle toute violation éthique ou de la loi suspectée au sein des opérations ou des chaînes d'approvisionnement de la Société.
- Des efforts additionnels de catégorisation et de consultation des fournisseurs basés sur les risques pour soutenir l'élargissement graduel de la portée des fournisseurs de niveau 1 de la Société devant adhérer aux normes et aux attentes présentées dans le Code de conduite des fournisseurs.
- Aucune occurrence décelée ou signalée de travail forcé ou de travail des enfants au sein des opérations et des chaînes d'approvisionnement de la Société durant la période visée.

5N+ s'engage à respecter les droits de la personne et à adhérer aux principes définis dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT); ainsi que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, comme le définit notre Déclaration des droits de la personne, accessible sur notre site Web : Déclaration des droits de la personne.

Structure d'entreprise

5N Plus inc. est issue de la fusion, le 1er octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007.

Les principales filiales de 5N+ au 31 décembre 2025 ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par 5N+ sont présentés ci-dessous :

5N PV GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100 %
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Wisconsin Inc. (Connecticut, États-Unis)	100 %
AZUR SPACE Solar GmbH (Allemagne)	100 %

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières, les autres filiales de 5N Plus inc. dont l'actif total ne représente pas plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ou dont les ventes et les produits d'exploitation ne représentent pas plus de 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été omises.

Secteurs d'activité

Nos produits et services se répartissent entre deux secteurs isolables : celui des Semiconducteurs spécialisés et celui des Matériaux de haute performance. Chez 5N+, nous ne sommes pas que producteurs, nous valorisons également des sous-produits provenant d'autres industries. Cette stratégie d'approvisionnement permet de réduire la quantité de déchets provenant de l'exploitation minière par leur réutilisation et d'élargir notre marché source, ce qui a pour effet de renforcer notre chaîne d'approvisionnement et de diminuer les coûts. En maximisant l'utilisation de sous-produits dans nos processus, nous réduisons également notre dépendance aux matériaux vierges, ce qui entraîne une diminution des besoins énergétiques et des coûts liés à l'extraction primaire.

Semiconducteurs spécialisés

Notre secteur Semiconducteurs spécialisés fabrique et vend des produits utilisés dans plusieurs applications destinées aux secteurs de l'énergie renouvelable, des satellites spatiaux ainsi que de l'imagerie. Les marchés essentiellement concernés sont ceux de l'énergie solaire terrestre et spatiale (produits photovoltaïques à couches minces et modules photovoltaïques), de l'imagerie médicale, de l'imagerie infrarouge, de l'optoélectronique, et de l'électronique (applications avancées). Ces produits sont vendus comme composés semiconducteurs, substrats semiconducteurs, métaux de très grande pureté, substrats semiconducteurs fabriqués par épitaxie, cellules solaires et assemblages.

Les activités du secteur Semiconducteurs spécialisés sont exercées en Amérique du Nord et en Europe, dans les établissements manufacturiers situés à Montréal, au Québec; à St. George, au Utah; ainsi qu'à Heilbronn et à Eisenhüttenstadt, en Allemagne. Ces établissements regroupent 651 employés. Nos principaux produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le zinc, le tellure, le germanium, l'indium et l'antimoine.

Matériaux de haute performance

Notre secteur Matériaux de haute performance est principalement associé au bismuth, l'un des rares métaux lourds qui ne sont pas dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. Nous sommes fiers de fournir ce produit à nos clients en guise de solution de rechange au plomb, puisqu'il est doté de propriétés métallurgiques similaires. Nous fournissons aussi plus de 70 % des produits chimiques à base de bismuth utilisés dans le monde pour diverses applications dans les secteurs de la santé et des produits pharmaceutiques, en remplacement d'autres métaux qui pourraient être plus nocifs pour la santé humaine ou l'environnement. Nos matériaux de haute performance sont également utilisés dans beaucoup d'autres applications, notamment dans le secteur des produits pharmaceutiques et celui des soins de santé, de l'électronique, ainsi que pour la production industrielle. 5N+ est un important producteur de produits chimiques spécialisés et vend ses produits sous leur forme élémentaire ou en alliages.

Les activités du secteur Matériaux de haute performance sont exercées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, dans les établissements manufacturiers situés à Bridgeport, au Connecticut; à Lübeck, en Allemagne, et à Shangyu, en Chine. Ces établissements regroupent 156 employés.

Chaîne d'approvisionnement

En tant que fabricant mondial de matériaux de pointe, la Société fournit une gamme variée de matériaux et services provenant de divers fournisseurs à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Lorsque possible, 5N+ se procure généralement à proximité de ses établissements manufacturiers les biens nécessaires à la production et aux services liés à ses opérations – des consommables aux services d'ingénierie.

Les concentrés de métaux spéciaux sont des matières premières clés utilisées dans les processus manufacturiers de la Société que lui procurent mondialement de nombreux fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels elle a établi des relations commerciales de longue date. Ces fournisseurs sont situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, notamment en Chine, au Japon et en Corée du Sud, ainsi que dans d'autres pays à l'échelle mondiale. En règle générale, le cadmium et l'indium sont des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Le germanium, un produit dérivé du traitement du zinc ou du charbon, est habituellement obtenu sous forme élémentaire. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Nos capacités en amont nous permettent de valoriser le métal provenant de concentrés complexes en plus d'effectuer des achats fermes de métal sur les marchés des métaux.

Gouvernance, politiques et processus de diligence raisonnable

Surveillance
Nous nous engageons à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de nos opérations et activités commerciales et à intégrer le principe de conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion.

Notre conseil d'administration est responsable de la gérance globale de 5N+ et de la surveillance de la gestion des activités. Le conseil d'administration a mandaté deux comités pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises et le respect des exigences légales et réglementaires : le comité d'audit et de gestion des risques, et le comité de gouvernance et de rémunération, tous deux composés d'administrateurs indépendants. Nous avons officiellement intégré la responsabilité et la surveillance des questions ESG à la charte du comité de gouvernance et de rémunération, et nous réévaluons continuellement la composition du conseil d'administration afin de nous assurer qu'elle s'accorde avec les objectifs de la Société. Depuis 2024, la Société dispose d'un comité de développement durable interfonctionnel qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de développement durable à l'échelle de l'organisation, notamment pour soutenir les efforts d'identification, de catégorisation et de consultation des fournisseurs essentiels.

Notre approche en matière de développement durable
5N+ a pour mission d'être essentielle à ses clients, d'offrir une culture prisée par ses employés et d'inspirer confiance à ses actionnaires, tout en cherchant à favoriser l'innovation et le déploiement technologique. La réalisation de notre mission passe par une démarche durable, innovante et résiliente, qui nous aide à créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes. Notre approche en matière de développement durable est au cœur même de notre mission. Ainsi, nous exerçons nos activités de façon éthique, tout en réduisant notre impact sur l'environnement et en soutenant nos chaînes d'approvisionnement et nos collectivités.

En tant que spécialistes dans les domaines de l'affinage et du traitement des métaux, nous travaillons de près avec certains des plus grands fournisseurs du monde pour nouer des partenariats durables. Nous offrons à nos clients et à nos partenaires des outils technologiques clés uniques leur permettant de saisir de nouvelles occasions, et trouvons des moyens de participer à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction de notre impact environnemental. Dans ces relations mutuellement bénéfiques, nous créons des occasions bilatérales d'amélioration et générons une valeur durable pour 5N+, la société et notre environnement. Nos programmes de développement durable réduisent notre empreinte écologique et protègent notre entreprise par la création de chaînes d'approvisionnement diversifiées et indépendantes et l'adoption de pratiques d'approvisionnement durables.

Déclaration des droits de la personne
En 2023, nous avons adopté la Déclaration des droits de la personne de 5N+, qui s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous nous efforçons d'adhérer aux principes énoncés dans ces lignes directrices et de nous conformer à toutes les lois applicables, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. La Déclaration des droits de la personne stipule expressément que nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation ou d'abus sexuels, d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains, que ce soit dans le cadre de nos activités, de celles de nos fournisseurs ou des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Cette Déclaration des droits de la personne s'applique à 5N+ et à ses filiales, ainsi qu'à tous ses employés, y compris ses administrateurs et dirigeants. Les partenaires commerciaux et les fournisseurs de la Société sont également tenus de respecter les principes décrits dans la Déclaration des droits de la personne dans le cadre de leurs propres opérations et activités commerciales.

Code de conduite

En 2009, nous avons officiellement mis en œuvre notre Code de conduite. Celui-ci ne remplace pas les obligations prévues par la loi et ne peut répondre à toutes les questions. Il vise plutôt à dicter les principes généraux d'un comportement acceptable dans les rapports que nous entretenons avec les autres employés, les clients, les fournisseurs, les investisseurs et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Le Code de conduite s'applique à 5N+ et à ses filiales, notamment tous les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires, consultants, fournisseurs et partenaires de la Société. Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web : Code de conduite.

En 2009, nous avons également adopté la Politique de dénonciation visant à répondre aux préoccupations sérieuses qui pourraient avoir des conséquences sur la Société, comme des rapports financiers erronés, des activités illégales ou des violations de politiques. Les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires, consultants, fournisseurs et partenaires seront protégés contre les représailles ou la victimisation découlant d'une dénonciation effectuée de bonne foi. La Politique de dénonciation peut être consultée sur notre site Web : Politique de dénonciation.

Code de conduite des fournisseurs

En 2024, nous avons commencé le déploiement du nouveau Code de conduite des fournisseurs visant à gérer efficacement les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Les principes et les normes exposés dans le Code de conduite des fournisseurs sont non seulement ceux que nous nous imposons, mais également ceux que nous demandons à nos fournisseurs et à leurs représentants de respecter lorsqu'ils font affaire avec nous. Ces normes et principes portent notamment sur la protection des renseignements confidentiels et de la propriété intellectuelle, les droits de la personne et les normes du travail, l'esclavage moderne et le travail des enfants, le respect des lois applicables et l'obligation d'agir avec intégrité. Le Code de conduite des fournisseurs peut être consulté sur notre site Web : Code de conduite des fournisseurs.

Conformément à son approche fondée sur les risques, la Société s'est d'abord concentrée sur ses efforts de déploiement auprès des fournisseurs de minéraux critiques basés en Chine. En 2025, cette portée a été élargie pour inclure les fournisseurs de minéraux critiques situés à l'extérieur de la Chine. En 2026, la Société compte élargir de nouveau l'applicabilité de son Code aux fournisseurs de consommables et de services d'ingénierie basés principalement en Chine.

Évaluation et gestion de nos risques

Dans le cours normal des activités, la direction identifie les facteurs de risque pouvant nuire à la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses objectifs de croissance à long terme, et elle met en place des stratégies afin d'en réduire l'incidence sur la performance de la Société. Deux fois par année, les équipes de direction des sites et le service d'audit interne du siège social ont le mandat de passer en revue tous les risques d'entreprise. Les risques et les mesures d'atténuation des risques sont présentés périodiquement au comité d'audit et de gestion de risques et au conseil d'administration.

Nous sommes dans le processus d'identification des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, mais au moment de la rédaction du présent rapport, nos évaluations présentent encore des lacunes. Les risques sont principalement liés au secteur dans lequel nous exerçons nos activités, aux types de produits que nous produisons, vendons, distribuons ou importons, à l'emplacement de nos activités et opérations, aux matières premières ou produits de base utilisés dans nos chaînes d'approvisionnement et à nos fournisseurs directs. Même si les risques liés aux fournisseurs sont évalués à l'échelle de la chaîne de valeur, la Société reconnaît que l'approvisionnement dans le secteur des mines et métaux implique des risques inhérents accrus, en particulier plus en amont de la chaîne où la visibilité est plus limitée pour la Société. Nous ne supervisons ni ne contrôlons nos fournisseurs et, malgré le renforcement des mesures que nous prenons pour nous assurer de l'absence de toute forme de travail forcé ou de travail des enfants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, il pourrait néanmoins demeurer un risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cas des produits que nous nous procurons auprès de tiers pour lesquels nous ne disposons pas d'une visibilité complète sur la chaîne d'approvisionnement. La probabilité de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec notre chaîne d'approvisionnement augmente dans le cas des fournisseurs indirects, d'où la nécessité d'exercer une vigilance accrue et de mettre en place des mesures proactives pour éviter de telles circonstances.

La Société a adopté une approche évolutive fondée sur les risques pour la gestion des risques de sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche décèle et évalue les fournisseurs selon leur niveau d'influence sur le marché, ainsi que leurs risques environnementaux et sociaux, y compris la région et le secteur d'activités du fournisseur. En 2025, la Société a poursuivi ses activités de catégorisation et de consultation des fournisseurs, notamment en effectuant des évaluations des fournisseurs associés à des établissements manufacturiers additionnels, afin de mieux comprendre et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement. Les consultations ont été effectuées lors des réunions sur la performance en matière d'achats, du processus d'approvisionnement, de consultations directes, des autoévaluations et des sondages réalisés par les fournisseurs, ainsi que du processus d'acceptation du Code de conduite destiné aux fournisseurs.

À la lumière de ces évaluations réalisées à ce jour, la Société estime que la Chine continue de représenter le pays dans lequel elle s'approvisionne en biens et services ayant le niveau de risques le plus élevé. De plus, les fournisseurs de minéraux critiques de niveau 1 représentent le groupe prioritaire vu l'importance de tels matériaux dans les opérations manufacturières de la Société et les risques plus élevés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux.

Grâce à des efforts accrus de consultation des fournisseurs en 2025, la Société a obtenu des renseignements supplémentaires concernant les pratiques de certaines grandes multinationales établies sur le marché dans le secteur des mines et métaux, auprès desquelles la Société s'approvisionne en minéraux critiques, hors Chine. Ces fournisseurs de niveau 1 ont mis en place de solides cadres de gouvernance, politiques, rapports et mécanismes de correction pour gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement. Lorsque ces normes sont jugées équivalentes ou plus exhaustives que le Code de la Société et ses mécanismes connexes, ces fournisseurs ne sont pas tenus de signer officiellement le Code et peuvent plutôt appliquer leurs propres cadres.

Bien que nous n'ayons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous sommes résolus à demeurer vigilants et à faire preuve de prudence, afin de continuer à élaborer un cadre de gestion des risques approprié.

Mesures correctives

La Société s'engage à respecter les normes professionnelles de déontologie, de morale et de conduite les plus élevées possible. Les employés qui ont connaissance d'une violation possible du Code de conduite, ou d'une violation commise par la Société ou l'un de ses employés, ont le devoir de la dénoncer. La Politique de dénonciation permet aux employés d'exprimer leurs préoccupations tout en ayant l'assurance qu'ils seront protégés contre les représailles ou la victimisation en cas de dénonciation de bonne foi. Si un employé soupçonne ou est témoin d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique, il doit en faire le signalement en utilisant l'un des canaux désignés. L'identité de l'auteur d'un signalement ou d'une personne qui participe à une enquête demeurera confidentielle. Les préoccupations peuvent également être exprimées à tout moment, de manière anonyme, au moyen de notre Formulaire de dénonciation.

Aucun rapport ni aucune plainte concernant le travail forcé ou le travail des enfants n'ont été reçus à ce jour. Le cas échéant, nous sommes déterminés à honorer nos engagements et à lutter contre ces enjeux, et nous nous efforcerons d'en atténuer activement toute répercussion défavorable, y compris financière, sur la Société et ses activités.

Formation

5N+ dispense une formation régulière sur l'esclavage moderne à tous les cadres supérieurs, englobant le travail forcé et le travail des enfants et ses répercussions dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. Cette formation se tient au moins tous les deux ans.

De plus, tous les employés sont tenus de lire le Code de conduite au moins une fois l'an et de confirmer l'avoir fait en signant le formulaire Attestation relative à l'examen annuel du Code de conduite. Les membres du conseil d'administration de 5N+ attestent tous les ans avoir lu, compris et mis en application le contenu du Code de conduite. En outre, nous avons l'intention de proposer des séances de formation ciblées sur le travail forcé et le travail des enfants aux personnes concernées en temps voulu.

Tout manquement d'un employé au Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires et des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement, et certains manquements au Code de conduite peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires. La Société attend des tiers avec lesquels elle interagit qu'ils adoptent des pratiques compatibles avec le Code de conduite et pourrait mettre fin à toute relation d'affaires avec un tiers agissant d'une manière incompatible avec ses valeurs et ses pratiques.

Évaluation de l'efficacité

Dans le cadre de nos efforts pour répondre davantage de nos actes devant nos clients et les collectivités, nous devons présenter notre performance, les secteurs que nous avons améliorés et les lacunes que nous devons corriger. La communication de nos progrès est importante pour établir une relation de confiance avec nos parties prenantes et pour leur montrer que nous sommes résolus à respecter nos engagements. Tout en étant conscients de la complexité que comporte en soi l'évaluation de l'efficacité de nos actions visant à garantir l'absence de travail forcé ou de travail des enfants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, nous reconnaissons l'importance de pareille évaluation pour atténuer les risques.

Bien que nous n'ayons pas encore mis en place de politiques et de procédures officielles pour évaluer l'efficacité des diverses mesures que nous avons mises en œuvre pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour en évaluer l'efficacité.

Mise en garde concernant l'information prospective

Certaines déclarations comprises dans ce rapport peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que la Société juge raisonnables lorsqu'elles sont formulées. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses se révéleront exactes. Ces énoncés ne constituent pas une garantie du rendement futur, reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de la Société est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, document qui peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de ce rapport se produiront ou, s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N+ pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N+. L'information prospective contenue dans ce rapport est valable en date de celle-ci et la Société n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé le 24 février 2026 par le conseil d'administration de 5N Plus inc., conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité nommée ci-dessus. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année stipulée.

J'ai le pouvoir de lier 5N Plus inc.

Par : 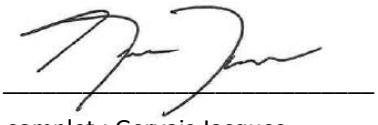

Nom complet : Gervais Jacques
Titre : Chef de la direction
Date : 24 février 2026